



RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

niort agglo
Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Préambule

Notre territoire est concerné par le réchauffement climatique et cette réalité vécue est de plus en plus mobilisatrice. En 2018, près de cent jours à 25° au moins entre le 1er janvier et le 19 septembre 2018 ont été comptabilisés dans l'agglomération du niortais, représentant ainsi, le record du nombre de jours de chaleur cumulés depuis 1959. Cet épisode, qui se reproduit de plus en plus, illustre la publication, le 8 octobre 2018, du dernier rapport du GIEC. Bien que sans surprise, ses conclusions ne peuvent que nous alerter quant à l'avenir à court terme de notre planète.

Le changement climatique et ses conséquences sur notre quotidien ne sont plus l'obsession de quelques-uns mais bien une préoccupation qui nous interpelle tous au moment d'utiliser notre voiture, de remonter le thermostat de notre chauffage, d'utiliser l'eau, de faire nos courses. Nos pratiques quotidiennes doivent évoluer et l'enjeu est collectif, solidaire et bienveillant.

Les pouvoirs publics (Etat et collectivités) ont un rôle majeur pour impulser un changement réel de nos comportements et accompagner les citoyens.

Mais au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, la transition énergétique est une véritable opportunité pour les territoires. Elle est en effet synonyme de développement de l'activité locale et de l'emploi, d'autosuffisance énergétique ou encore d'effets bénéfiques sur notre santé.

Depuis plusieurs années, Niort Agglo mène une démarche de développement durable, construite et solide qu'il convient de conforter et de renforcer.

Ce rapport 2019 du développement durable présente la continuité d'actions en faveur de l'environnement, de l'économie et de l'humain, il propose également un changement dans l'approche transversale avec la mise en place du PCAET qui engage le territoire vers un objectif « neutralité carbone » à horizon 2050 et la prise en compte de nombreux enjeux de transition énergétique et de qualité de l'air. Enfin, l'axe fort sur les mobilités mis en place avec la gratuité se poursuit par la montée en puissance et la diversification de l'offre vélo et la transformation énergétique de la flotte bus.

Ainsi, Niort Agglo anticipe et accompagne la réponse collective aux enjeux sociétaux et aux attentes des citoyens sans produire d'exclusions ou de rejets sur des questions sensibles, mais néanmoins essentielles pour mobiliser ses politiques publiques au service de ses objectifs de développement durable.

Prise en compte des Objectifs du Développement durable (ODD)

Les ODD ont été adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Première partie

Les programmes, politiques et actions communautaires

TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les politiques de planification et de financement

🔥 La révision du schéma de cohérence territoriale

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été présenté le 8 juillet 2019 en Conseil communautaire. Il permet d'harmoniser les règles d'urbanisme pour un développement équilibré de l'ensemble du territoire.

Ce nouveau SCoT intègre de nombreuses orientations en faveur de la protection de l'environnement comme la préservation des paysages, la gestion des énergies ou le développement de nouvelles formes de mobilité. Il permettra d'accueillir 16 000 nouveaux habitants d'ici 2040 dont 65% au moins résideront en cœur d'Agglo.

Pour un équilibre entre un espace urbain maîtrisé et un espace rural préservé, l'agglomération s'est fixé un objectif de 45% de la réduction de la consommation d'espaces à horizon 2040. Ainsi, le développement du territoire s'effectuera prioritairement dans les zones déjà urbanisées.

Son approbation sera proposée début 2020 après une phase d'enquête publique débutée le 4 novembre 2019.

Ce SCoT permet d'intégrer les nouvelles communes depuis 2014 et de mettre en place le premier PLUi-D, plan local d'urbanisme intercommunal avec un volet déplacements. Les orientations sont également déclinées dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui a été construit en même temps que le SCoT.

🔥 Le programme d'appui communautaire aux territoires

Le PACT pour Programme d'Appui Communautaire aux Territoires est un dispositif de 12 M€ de soutien à l'investissement au profit des communes. Le règlement du PACT propose, dans son article 2, trois enjeux structurants que les projets communaux sont invités à suivre. Le premier enjeu porte sur les « enjeux d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements ».

Il est détaillé de la façon suivante :

- Rénovation énergétique de bâtiments communaux selon la réglementation thermique globale en vigueur dispensée par l'ADEME.
- Réhabilitation du réseau d'éclairage public avec des solutions réduisant la consommation d'énergie.
- Développement de la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation.
- Mises aux normes dans le cadre des agendas d'accessibilité programmés.

A noter, de 2016 à 2018, ce sont 28 dossiers de 22 communes qui ont été traités sur les enjeux d'efficacité énergétique.



**Réduction
de la
consommation
d'espaces de
45% pour la
période 2020-
2040**



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

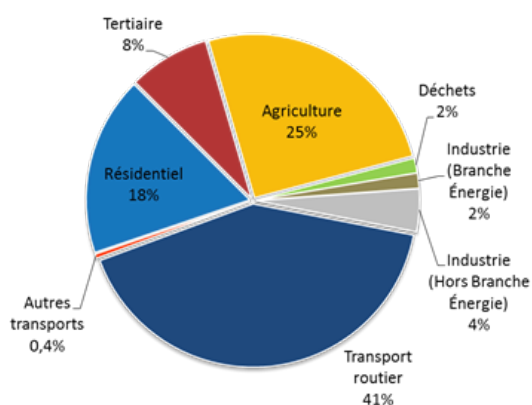
Les dossiers PACT de l'année 2019 répondant au premier enjeu, ainsi qu'aux 3 premiers critères de cet enjeu, ont concerné différentes communes : Amuré, Brûlain, Germond-Rouvre, Niort, Plaine d'Argenson, Prahecq, Le Vanneau Irleau. Le PACT soutient, au titre du premier enjeu et pour l'année 2019, les opérations des communes à plus de 30% du montant total hors taxes.

Le PACT a permis à 7 communes de financer leurs opérations sur un enjeu énergétique

Le Plan Climat-Air-Energie territorial de Niort Agglo

Les Emissions de gaz à effet de serre

Répartition des émissions de GES par secteurs



Le territoire de Niort Agglo est responsable chaque année de l'émission de 887 000 t_{éq}CO₂ de gaz à effet de serre, soit environ 7,5 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an (idem pour le chiffre au niveau national).

- **L'agriculture** représente 25% des émissions.
- Le **résidentiel** et le **tertiaire** représentent à eux deux 26% des émissions.

- Le **transport** est le secteur le plus émissif avec 41% des émissions de GES. L'impact des autoroutes A10 et A83 n'est pas neutre.



L'ambition et la stratégie territoriale du PCAET

Niort Agglo s'est appuyée sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle impose de décarboner la production d'énergie, réduire les consommations d'énergie (sobriété), diminuer les émissions non liées à l'énergie et augmenter les puits de carbone.

Agir sur les gaz à effet de serre, c'est principalement agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (sobriété, efficacité, EnR décarbonées) mais aussi agir sur la séquestration du carbone (place du végétal sur le territoire de Niort Agglo en ville, chez le particulier, en entreprise, en milieu rural, dans le Marais Poitevin, ...).

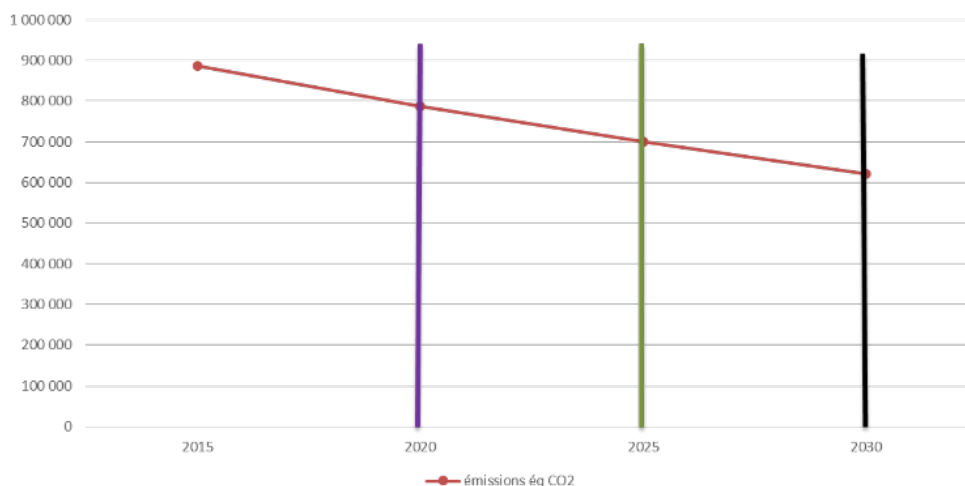
Les émissions de 2015 sont de 7.5 t_{éq}CO₂/hab pour un global de 887 000 t_{éq}CO₂.

Les émissions de 2030 devront être au global à 620 975 t_{éq} CO₂, pour 133 000 habitants (hypothèse de population de +0.6%/an), soit un objectif de 4.67 t_{éq} CO₂/hab.

Objectif pour 2030, réduire de 30% les gaz à effet de serre sur Niort Agglo, soit une réduction de près de 260 000 t_{éq} CO₂

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Trajectoire -30% des émissions (en téq CO2)



Quatre axes stratégiques, avec des objectifs

Axe 1 : Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production des EnR

Axe 2 : Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre.

Axe 3 : Vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée.

Axe 4 : Vers une agriculture pérenne et de proximité.



💧 La concertation opérée durant le PCAET

Le programme d'actions est le fruit de la concertation des acteurs socio-économiques du territoire.

Etapes de la phase de concertation :

Etape 1 : priorisation

6 ateliers de travail : 3 demi-journées pour les acteurs urbains et 3 autres pour les acteurs ruraux. 3 thématiques abordées : Maitrise de l'énergie / Développement des EnR / Qualité de l'air et adaptation au changement climatique.

Objectif : définir et prioriser les actions à mettre en place pour répondre aux enjeux du PCAET.

Etape 2 : opérationnalisation

6 ateliers de travail : 3 demi-journées pour les acteurs urbains et 3 autres pour les acteurs ruraux. 3 thématiques abordées, à l'identique de l'étape 1.

Objectif : rédiger des fiches actions opérationnelles et prioritaires pour répondre aux enjeux du PCAET.

250 participants mobilisés durant les ateliers de concertation

32 structures (associations, entreprises, exploitants agricoles, institutionnels, agences...) ont été représentées.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Etape 3 : consolidation

2 ateliers de travail : 2 demi-journées pour présenter l'ambition du PCAET, le travail réalisé et reprendre les fiches actions. Relecture définitive et validation des supports.

Objectif : formaliser l'ambition bas carbone de la stratégie et valider collectivement les fiches actions.

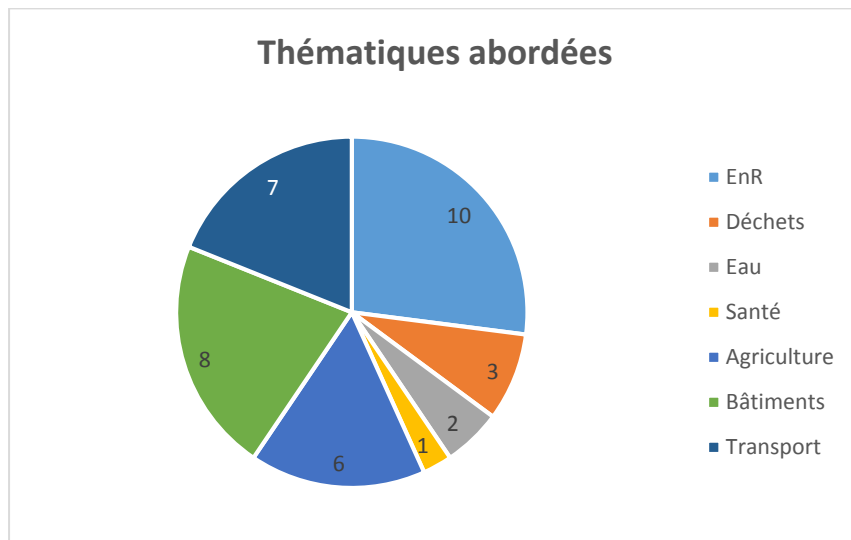
Niort Agglo a su mobiliser un panel très varié d'acteurs opérationnels, sur des temps longs et adaptés, s'assurant ainsi que son PCAET sera porté de façon partagée sur le territoire

5 services techniques de Niort Agglo ont été mobilisés.

31 communes (sur 40) ont participé.

Le programme d'actions du PCAET

4 grands axes stratégiques thématiques composés de 37 fiches actions:



Programme d'actions composé de 37 actions

7 thématiques différentes couvertes

5 cibles visées

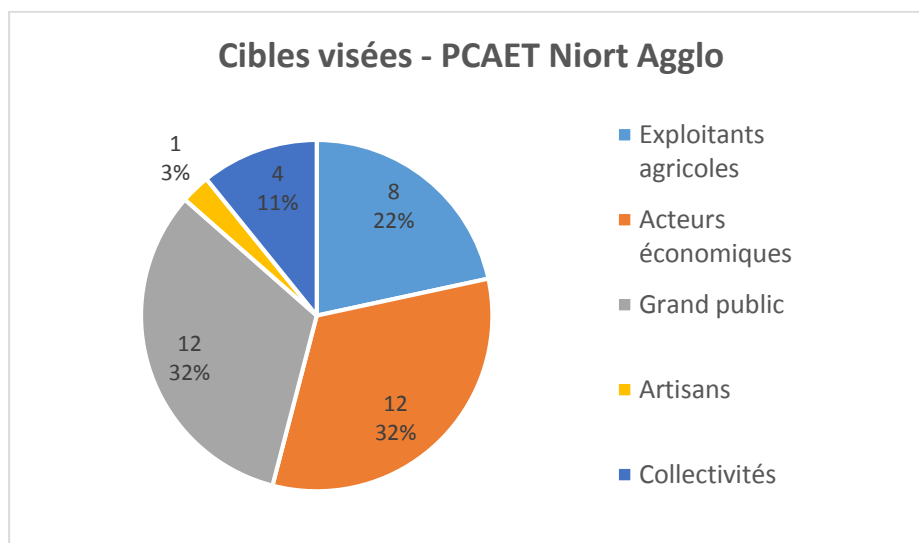
Des objectifs précis pour 2024

Economies d'énergie - 435,66 GWh (-10%)

Réduction des GES - 264 556 t_{éq}CO₂ (- 11%)

Production d'EnR + 500,9 GWh (+ 13%)

Qualité de l'air - 1 136 t d'émissions de polluants



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120_19112019
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

La réduction des émissions de GES, l'amélioration de la qualité de l'air



🔹 Composition de l'offre de service transports

Au 1^{er} septembre 2019, le réseau est composé de :

- 10 lignes urbaines + 2 circuits de navettes en centre-ville de Niort.
A la rentrée de septembre 2019 une nouvelle ligne a été mise en place pour améliorer la desserte des quartiers Nord de la ville de Niort (Surimeau, Cholette et Brizeaux) et un nouveau circuit de centre-ville a été créé pour répondre aux besoins du quartier Pontreau-Colline Saint-André (quartier prioritaire « Politique de la ville »)
- 7 lignes péri-urbaines.
- 7 secteurs de rabattement pour l'offre de « transport à la demande ».
- Une offre de transport sur réservation pour les personnes en situation de handicap.

🔹 L'impact de la gratuité des transports en commun



Depuis le 1^{er} septembre 2017, les transports collectifs urbains de Niort Agglo sont gratuits, ce qui fait de l'agglomération la plus grande en France mettant en place le dispositif de la gratuité pour les usagers.

Aussi, une hausse de la fréquentation est-elle mise en évidence.

🔹 Les plans de déplacement des entreprises

Toutes les entreprises du territoire comptabilisant plus de **100 salariés sur site** ont pour obligation depuis le 1^{er} janvier 2018 de remettre à Niort Agglo en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité leur plan de déplacement des entreprises (terme se substituant à plan de mobilité des entreprises). Ce plan reprend notamment les déplacements Domicile / travail et Professionnels.

Les déplacements domicile / travail sont ceux dont l'impact est le plus significatif : ils représentent (base 2009) près de 188 GWh consommés, à rapporter aux 1411 GWh du transport sur Niort Agglo, ainsi que l'émission de 50 000 téq CO₂.

En 2019, 6 agents de 4 entreprises différentes ont participé à la formation ADEME Plan de Mobilité Entreprises. Deux plans officiels de déplacement des entreprises ont été reçus.

Le souhait de Niort Agglo est de **compiler l'ensemble des données** des entreprises éligibles sur la base d'un **même référentiel**. A ce jour, plus d'une trentaine d'entreprises du territoire est éligible et doit remettre son plan de déplacement des entreprises pour fin 2019.

En attendant, Niort Agglo collecte les données auprès des entreprises pour établir une cartographie des flux de déplacements en lien avec les

**+22.7% de
fréquentation
grâce à la
gratuité**



déplacements domicile – travail sur les zones d’activités. A ce jour, nous disposons de cette information pour près de 16 000 salariés.

Cette cartographie va permettre de :

- ✓ Déterminer le potentiel de pratique du vélo pour ce type de déplacement.
- ✓ Déterminer le potentiel de covoiturage pour ce type de déplacement.
- ✓ D’alimenter les autres services de Niort Agglo, en interne, pour les besoins d’études.
- ✓ Et ces données permettront d’alimenter les plans de déplacement des entreprises.

Par le biais de cette collecte de données, Niort Agglo pourra établir la cartographie des flux domicile – travail, notamment par zone d’activité économique.

🔥 L’évolution du co-voiturage

Le délégataire Transdev gère l’offre de co-voiturage par le biais d’une plateforme internet de co-voiturage.

Même si le co-voiturage se développe fortement sur de longues distances, il est important sur Niort Agglo de le développer sur de moyennes distances, principalement entre les communes membres et la ville-centre.

En 2018, cette application a recueilli 2580 échanges pour 144 inscrits et 74 annonces déposées. La création des points de co-voiturage dans chaque commune, ainsi que la promotion du dispositif doit permettre de démultiplier le nombre de trajets effectués par co-voiturage sur Niort Agglo.

🔥 Les vélos à assistance électrique

Le succès de la pratique du vélo à assistance électrique ne se dément pas sur Niort Agglo.

En effet, 66 000 kilomètres ont été parcourus en 2018, et en 2019, on en est déjà à près de 100 000 km parcourus rien qu’au premier semestre 2019, grâce notamment à l’élargissement de la flotte réalisé fin 2018.

Les usages du VAE sont dorénavant mieux connus : à 75%, les VAE sont utilisés pour réaliser des trajets domicile – travail. Aussi, les usagers s’engagent très majoritairement dans les formules d’abonnement à l’année. Ainsi, près de 60% des personnes ayant réalisé un essai gratuit passent à la formule d’abonnement payant.

De plus, Niort Agglo a émis un questionnaire auprès des utilisateurs ayant essayé le VAE dans le cadre de l’essai gratuit de 3 mois avant de passer à la formule payante.

Niort Agglo sera ainsi en mesure de chiffrer le report modal local du véhicule léger vers le VAE lorsque les questionnaires VAE distribués seront analysés.

A ce jour ce sont 54 établissements qui ont participé soit 16 000 salariés identifiés sur par le flux de déplacement



**Objectif 2024
Action 2.3 du
PCAET :
détourner
près de 9 000
trajets
domicile-
travail par an**

**100 000 km
parcourus en
VAE durant le
1^{er} semestre
2019**



**75 % des VAE
sont utilisés
pour des trajets
domicile/travail**

Toujours est-il que l'ADEME évalue, pour des offres de location longue durée de VAE, ce report modal à environ 50%. Cela signifie que près de 50% des déplacements faits en VAE se substituent à la voiture

L'action 2.1 du PCAET prend pour hypothèse un report modal, en nombre de trajets, de 5% en 2024 grâce à l'essor du vélo, en portant la part modale du vélo de 3% à 8%. Cela représente 22 500 déplacements par jour en 2024 pour l'ensemble des pratiques liées au vélo.

Par ailleurs, la liste d'attente étant encore longue pour accéder aux VAE de l'offre TANLIB, il a été décidé de racheter des VAE en 2019. Sur 100 VAE livrés durant l'été 2019, 40 sont affectés aux communes (chaque commune disposera ainsi de son VAE) et 60 viennent renforcer la flotte actuelle. Il est d'ores et déjà prévu de racheter 400 VAE supplémentaires pour porter à 800 VAE la flotte au global en 2020.

Le profil utilisateur des VAE est dressé : les jeunes de 20 à 30 ans sont faiblement représentés.

Dans ces conditions, de manière à encourager la pratique du VAE par les jeunes disposant souvent de peu de moyens, un tarif « étudiant » est instauré sur la location payante, à partir d'octobre 2019. La réduction tarifaire pour un étudiant est de 50% du coût du service actuel.



🔥 Appel à projets « Vélos et territoires »

L'Appel à projet Vélos et territoires a été lancé par l'ADEME pour faire la promotion du vélo et développer les infrastructures cyclables.

Sur Niort Agglo, un binôme a été constitué entre le service pilote (transports et déplacements) et la mission contractualisation pour répondre à cet appel à projets, après validation des élus. Devant la qualité du dossier de Niort Agglo, le territoire a été retenu par l'ADEME en mars 2019. Ainsi, un chargé de mission est financé pendant 3 ans pour finaliser le diagnostic des infrastructures cyclables.

Le chargé de mission aura pour mission :

- ✓ Elaboration du schéma directeur cyclable
- ✓ Suivi opérationnel des travaux d'infrastructures
- ✓ Elaboration du plan vélo et mise en œuvre des actions

Près de 300 trajets par jour sont évités en VL au profit du VAE sur le premier semestre 2019



Un objectif PCAET de passer la part modale du vélo de 3 à 8% en 2024

Au 1^{er} trimestre 2020, 800 VAE seront dans l'offre de location longue durée



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

- Suivi des actions autour du vélo
 - Suivi, évaluation et développement du service de location de vélos à assistance électrique
 - Suivi et réalisation d'études sur la pratique du vélo et les mobilités douces
- Cet appel à projet a également permis d'obtenir un financement à hauteur de 50 k€ pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service innovant.

🔥 Les trottinettes électriques

Suite à la parution du décret concernant les modalités d'utilisation des engins de déplacement personnel dont les trottinettes, Niort Agglo envisage de relancer l'expérimentation de son service de location de trottinettes électriques fin 2019/début 2020. Dotée d'une première flotte de 15 véhicules, cette expérimentation soutenue par l'ADEME prévoit de porter la flotte à 50 véhicules en fonction de la demande des usagers.

🔥 Le test de navettes électriques pour le centre-ville de Niort



En 2018, le service Transports et Mobilité a mené une campagne de tests de différentes **navettes électriques** pour desservir en transport en commun le centre-ville de Niort.

2019 est l'année d'acquisition de la première navette électrique, dont la livraison est prévue en fin d'année, les deux autres arrivants en février 2020.

deux autres arrivants en février 2020.

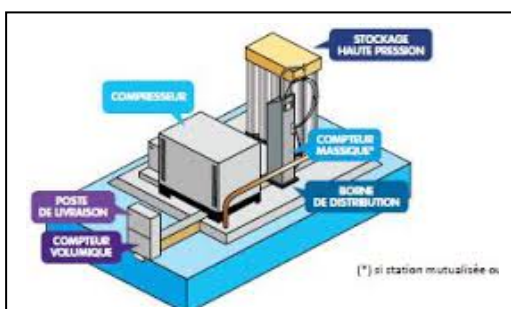
**90 000 km
parcourus par
an en
navettes
électriques,
soit près de
18 téq CO2
évités par an**

🔥 La géolocalisation des matériels de collecte du service déchets

Fin 2019, les bennes à ordures ménagères ainsi que les camions d'apport volontaire seront tous équipés d'une solution de géolocalisation. Outre les apports en matière de sécurité et de service rendu, cette technologie va permettre le respect des plans de collecte, donc moins de kilomètres parcourus. La consommation en volume est donc attendue à la baisse, sachant que les bennes à ordures ménagères consomment plus de 70 l de diesel aux 100 km.



🔥 Le recours au BioGNV pour les flottes PL de Niort Agglo



Fin 2018, le changement de modèle énergétique pour nos flottes captives de poids lourds (bus, bennes à ordures ménagères, ...) a été acté.

L'action 2.4 du PCAET « Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la

Le bioGNV présente de réels avantages en bilan global pour éviter le fuel ou l'essence et ses effets négatifs en GES et qualité d'air

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-F1-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

limitation du recours au diesel » permet de décliner cette action.

Aussi, en 2019, Niort Agglo va s'entourer des compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour être accompagné dans cette transition.

L'adaptation au changement climatique

La sensibilisation du public



La sensibilisation, la prise de connaissance du grand public sont essentielles dans la réalisation des actions, notamment sur le sujet des effets du changement climatique au local.

Le Parc Naturel régional du Marais poitevin et Niort Agglo ont donc présenté au moulin du Roc à Niort ce show scientifique ouvert à tous.

500
personnes
sensibilisées
aux effets du
changement
climatique



Le Marais Poitevin est un écosystème emblématique de notre territoire. La trame arborée est en déclin par défaut de plantations et en raison du développement de maladies sur certaines espèces telles que le frêne. Le maintien d'une trame verte en bon état sanitaire est un objectif partagé avec les acteurs de ce territoire et le Parc Naturel Régional du Marais poitevin.



Aussi, une des actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial est de planter d'ici 2030 un arbre par habitant soit 125 000 arbres (action 1.2).

Le Syndicat des Propriétaires fonciers du Marais Poitevin participe activement au soutien de la plantation de peupliers. Un plant de peuplier coûte environ entre 8 et 10€ (plant planté et protégé contre le ragondin et le chevreuil).

Pour les années 2019, 2020 et 2021, Niort Agglo souhaite soutenir cette initiative par une aide financière (1€ par plant) au profit du Syndicat des Propriétaires fonciers du Marais poitevin, pour la plantation de peupliers.

Objectifs

2500
peupliers en
2019

7500
peupliers en
trois ans

125 000
arbres d'ici
2030

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

L'objectif est durant ces trois ans de soutenir la plantation de 7500 peupliers au profit des propriétaires fonciers du Marais poitevin.

🔹 L'albédo et la végétalisation des ZAE lors de réhabilitations



L'albédo est le pouvoir réfléchissant d'une surface. Lorsque cette surface est sombre (enrobés, ...), elle absorbe de la chaleur beaucoup plus qu'une surface claire qui a tendance à renvoyer une partie de l'énergie lumineuse.

De manière à lutter contre le phénomène des îlots de chaleur, il est extrêmement important de travailler les aménagements, notamment des ZAE, en tenant compte de l'albédo des matériaux utilisés.

Ainsi, les trottoirs en béton désactivé sont non seulement esthétiques et rappellent la pierre locale, mais aussi et surtout ils emmagasinent beaucoup moins de chaleur que les trottoirs traditionnels en enrobés.

La végétalisation de l'aménagement apporte de la fraîcheur grâce au rôle actif joué par les plantes.

Aussi, l'action 1.3 du PCAET « Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique » consacre un volet en faveur de l'aménagement des ZAE, en tenant compte de l'albédo et de la végétalisation des aménagements.

La maîtrise des consommations énergétiques

🔹 Le dispositif ACT'e

ACT'e est un dispositif global mis en place pour soutenir la rénovation énergétique des logements. La plate-forme de rénovation énergétique s'adresse ainsi aux particuliers désireux d'améliorer la performance énergétique de leur résidence.

En 2019, la plupart des actions du programme d'actions sont engagées, parmi lesquelles on peut citer :

- ✓ Action 3 : "Expérimenter une formation théorique et pratique en faveur de l'offre de rénovation globale" auprès des artisans grâce à la mise en place du programme FACILARENO en collaboration avec DORÉMI.
- ✓ Action 5 "Coordonner une communication départementale sur 'pourquoi rénover' "

Dans le cadre du PCAET, ACT'e va être amplifié pour développer la rénovation énergétique et augmenter le nombre de rénovation par un public plus large.



Le travail sur l'albedo permet d'envisager une réduction de 2 à 5 degrés selon l'importance de la végétation



Avec un objectif annuel de 980 contacts pour 2019, à novembre 2019, les 1000 contacts ont été dépassés

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

🔥 L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH pour Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat communautaire concerne les 40 communes de Niort agglo, pour l'habitat privé. **Le PLH (Plan local de l'Habitat) de Niort Agglo consacre une part importante des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés anciens.**



🔥 Niort Agglo soutient les propriétaires occupants

Pour les propriétaires occupants, trois types de travaux sont éligibles aux aides de Niort Agglo dans le cadre de l'OPAH :

- ✓ La réhabilitation de logements très dégradés.
- ✓ Les travaux de lutte contre la précarité énergétique.
- ✓ Les aides pour l'autonomie de la personne.

En 2019, l'objectif est d'aider à la réhabilitation de 169 logements de propriétaires occupants dont 113 pour des travaux d'économie d'énergie. Les deux tiers des propriétaires occupants bénéficiant de ce programme sont très modestes, le taux moyen d'aides est de 60%.

Le gain énergétique entre avant et après travaux doit être au minimum de 25%, en moyenne sur Niort Agglo il est de 45 %

🔥 Niort Agglo soutient les propriétaires bailleurs

Pour bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), il faut un gain énergétique de 35% entre la situation avant et après travaux.

Généralement, les propriétaires bailleurs sollicitant ce dispositif disposent de logements vacants qu'ils souhaitent remettre sur le marché immobilier. Aussi, ces logements étant souvent assez dégradés, le gain énergétique entre avant et après travaux est très important.



Ce dispositif participe à l'amélioration globale du parc immobilier, avec un gain énergétique parfois conséquent entre les situations avant et après travaux.

Le gain énergétique moyen est de 64 % pour les propriétaires bailleurs

🔥 Les copropriétés

On dénombre près de 470 copropriétés à Niort, sans que l'on sache encore le nombre de logements que cela représente. Aussi, Niort Agglo a engagé un travail de diagnostic et de rencontres avec les syndicats pour connaître l'état général et particulier de ces ensembles.

Ce travail réalisé courant 2019 a mis en avant un besoin d'approfondissement sur 2 copropriétés pour anticiper les situations critiques de dégradation de ces bâtiments, agir pour la rénovation énergétique et aider à résoudre les situations complexes financières entre les propriétaires.

En 2020, Niort Agglo souhaite monter un observatoire de la copropriété.

Un prestataire a été retenu avec pour mission :

- ✓ La gestion de la copropriété.
- ✓ Le positionnement dans le marché de l'immobilier.
- ✓ L'occupation (propriétaire occupant ou locataire)



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

- ✓ La santé financière de la copropriété (projets de travaux, économies d'énergie, ...).

Aussi, des partenariats sont à tisser avec les copropriétés pour accéder à ces données et se préoccuper de ces logements en situation difficile.

🔥 Le permis de louer

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR, Niort Agglo a instauré depuis mai, à titre expérimental et pour un an, un permis de louer sur un périmètre de 250 logements locatifs de la Colline St-André, afin de lutter contre l'habitat indigne.

Les propriétaires doivent solliciter une autorisation de mise en location avant la signature de chaque contrat de location. Le Service communal d'hygiène et santé de la Ville de Niort analyse les pièces techniques des demandes et réalise les éventuelles visites en cas de doute sur l'état du logement.

🔥 Evaluation du PLH et Prêt à taux zéro

Le PLH court de 2016 à 2021. Son évaluation à mi-parcours est obligatoire, au titre de l'évaluation des politiques publiques.

Le dispositif du prêt à taux zéro, valable pour les primo-accédants ou par des ménages qui ne sont pas propriétaires depuis plus de deux ans, favorise l'accession sociale à la propriété, à condition de devoir effectuer des travaux d'économie d'énergie dans le logement.

A ce jour, une cinquantaine de dossiers est instruite par an par Niort Agglo.

Pour autant, l'évaluation à mi-parcours du PLH met en évidence la difficulté, parfois ressentie par les banques, pour mettre en œuvre ce prêt dont le montant est fixe (de 10 000 ou 14 000 €), dans le calcul des mensualités. Pour remédier à cette difficulté et sous réserve de validation de l'évaluation du PLH, une proposition de pourcentage pourrait venir se substituer au montant fixe du prêt.

Le plafond de travaux étant toujours plafonné à 150 000 €, Niort Agglo finance jusqu'à 15% des travaux dans le neuf et 20% dans l'ancien. Ainsi, le montant du prêt à taux zéro peut aller pour un logement neuf jusqu'à 22 500 €, et jusqu'à 30 000 € pour un logement ancien.

L'évaluation du PLH a également permis de soumettre un nouveau dispositif de déploiement du prêt à taux zéro. Plutôt que d'évoquer la notion de bouquets de travaux, Niort Agglo souhaite simplifier la démarche en s'appuyant dorénavant sur la réalisation de deux actions minimum de travaux d'économie d'énergie répondant aux réglementations techniques en vigueur au moment de la vérification de l'éligibilité au dispositif.

Les politiques de l'habitat favorisent la rénovation des logements existants et permettent de lutter contre la précarité énergétique.

**250
logements
locatifs sont à
ce jour
concernés par
le permis de
louer, en 6
mois, 30
demandes ont
été traitées au
sein de ce
dispositif
nouveau**



🔥 Réhabilitation du Pontreau

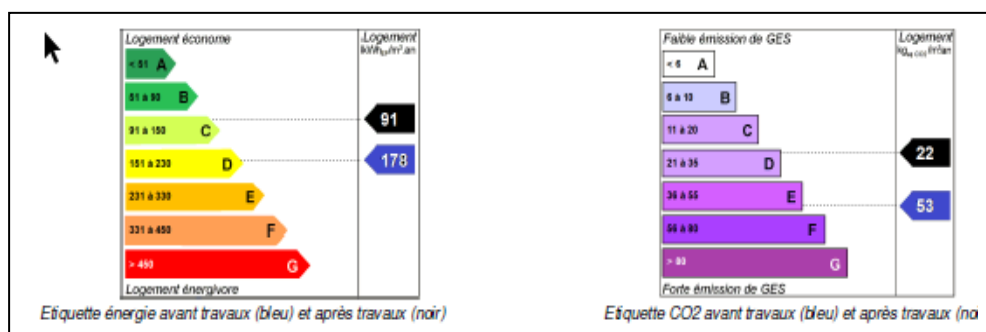


Le renouvellement urbain du quartier prioritaire du Pontreau – Colline St-André fait partie du Contrat de Ville. Il est projeté d'aménager les espaces publics en pied d'immeubles, pour une meilleure appropriation des espaces par les locataires et un meilleur respect des efforts de gestion. Ce

projet est l'occasion de mettre en œuvre une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS), qui consiste à identifier comment ce projet pourrait aussi être favorable à la santé et au bien-être des habitants.

Par ailleurs, la rénovation des 242 logements (travaux sur les chaudières, sur les huisseries, sur la ventilation notamment) compris dans cette opération va permettre aux locataires et au bailleur de passer de 178 kWh/m²/an à 90 kWh/m²/an concernant la consommation énergétique, et de 53 kéqCO₂/m²/an à 22 kéqCO₂/m²/an.

La
réhabilitation
des 242 lgts va
permettre de
réduire de
plus de 50 %
la charge en
Kwh/m²/an
Et de 40 % la
charge
carbone du
bâtiment avec
un soutien de
Niort Agglo de
plus d'1,2 M€



La surface bâtie touchée par l'opération étant de 3653 m², on peut évaluer avant travaux le gain espéré d'un point de vue énergétique à 318 MWh par an et d'un point de vue climatique à 76.7 téq CO₂ par an.

Devant la qualité recherchée, Niort Agglo a déplafonné le plafond de travaux à 25 000 € par logement, ce qui a permis le versement d'une aide à hauteur de 20% de ce plafond, soit environ 5100 € par logement versés par la collectivité au bailleur social.

🔥 Réhabilitation du Square Maintenon

La réhabilitation du Square Maintenon à Niort concerne, quant à elle, 164 logements, où le remplacement des huisseries va permettre un gain de 20 kWh/m²/an.

Ces opérations mettent en lumière tout l'intérêt de rénover les grands ensembles de bâtiments peu performants, et donc le rôle des bailleurs sociaux soutenus par la collectivité dans la transition énergétique : le

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

locataire paye non seulement moins de charges, mais cela permet de réduire notre charge carbone.

Le centre technique de Niort Vallon d'Arty

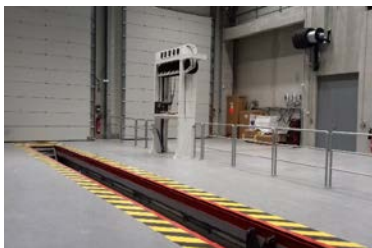


Le centre technique livré en avril 2019 se décompose en trois unités :

- un bâtiment du personnel d'une surface d'environ 500 m² dédié pour 50 agents.
- un bâtiment technique d'une surface d'environ 350 m², composé d'un atelier mécanique équipé d'une fosse d'entretien des véhicules, d'un magasin, d'un bureau et

de sanitaires.

- les aménagements extérieurs avec une piste de lavage et un parking pour les agents et extérieurs.



- En plus de sa fonctionnalité, le projet a intégré dès le départ le recours aux énergies renouvelables, notamment en faveur de l'installation d'une chaufferie bois à granulés (d'une puissance de 90 kW) et des panneaux solaires thermiques (8 panneaux pour un global de 18 m²) qui permettront le préchauffage de**

l'eau chaude sanitaire des douches ainsi que des centrales de traitement d'air double flux.



L'étiquette climatique du centre technique n'est que de 2 kgéqCO₂/m²/an

Réhabilitation du Conservatoire de Musique et de Danse



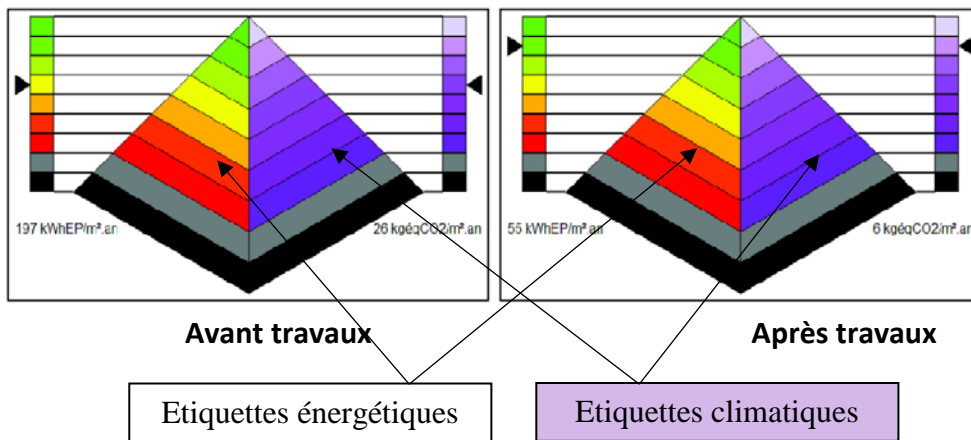
Les points remarquables pour cette réhabilitation sont :

- **Mise en accessibilité complète du bâtiment** avec notamment la création d'un ascenseur.
- Remplacement de l'ensemble des huisseries extérieures.
- **Isolation complète** du bâtiment.
- Traitement acoustique sur l'ensemble du projet.

- Mise en place d'un système de traitement d'air et **remplacement du système de chauffage par une chaudière gaz à condensation, dont le rendement est conséquent.**

La rénovation thermique du bâtiment fait l'objet d'un bénéfice énergétique et climatique important.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019



**La
réhabilitation
va permettre
un gain de 20
kgéqCO₂/m²
/an**



**Une nouvelle
approche
permettant
de rendre
autonome
l'éclairage
public à
partir
d'énergie
renouvelable**



D'un point de vue climatique, l'étiquette climatique passe de 20 à 6 kgéqCO₂/m²/an.

D'un point de vue énergétique, l'étiquette énergétique passe de 197 à 55 kWh/m²/an.

💧 L'éclairage public sur site dédié

L'éclairage sur le site de la piscine de Magné devait être refait, notamment pour répondre aux changements d'usage (extension des jours d'ouverture et des plages horaires) entraînés par la fermeture temporaire de Niort Pré-Leroy. Ainsi, des ampoules LED ont remplacé de vieilles ampoules au sodium sur le pourtour de la piscine.



A l'image des candélabres déjà mis en place par la commune de Magné, Niort Agglo a disposé en test quatre candélabres autonomes sur le parking de la piscine de Magné.

En effet, ces candélabres sont munis de panneaux photovoltaïques qui produisent de l'énergie électrique, stockée dans une batterie qui alimente en condition crépusculaire les LED du candélabre. Ces candélabres sont dits « intelligents » dans le sens où ils peuvent varier l'intensité de la lumière émise en fonction de la charge

de la batterie et où ils peuvent communiquer ensemble notamment pour leur paramétrage. Ils peuvent également être munis de détecteur de présence, pour n'éclairer qu'à la demande.

Le candélabre solaire mérite d'être étudié car il permet d'être autonome et de s'affranchir de travaux de réseaux. 100 % de l'énergie électrique produite est consommée par le candélabre.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019
18

💧 L'éclairage public sur les zones d'activités économiques

Lors d'opération de relamping sur l'éclairage public des ZAE, Niort Agglo procède au renouvellement des ampoules actuelles par des LED, ainsi qu'à la mise en conformité des armoires.

Entre 2017 et 2018, les consommations électriques ont pu être comparées sur un même périmètre.

Le résultat est très encourageant : les économies d'énergie sont par exemple de 25 à 29% sur la ZA la Fiée des Lois à Prahecq, sur la ZA les Charmes à Bessines.

**Grâce aux LED,
plus de 25%
d'économie
d'énergie ont
été réalisées**

💧 Dans la conception des stations d'épuration

La limitation des consommations se joue dès la conception des ouvrages selon leur taille :

- ✓ Certaines petites stations (Sansais, ...) ne sont pas raccordées au réseau électrique, du fait du traitement des eaux par lagunage.
- ✓ D'autres stations de taille intermédiaire doivent être électrifiées, mais leur système de traitement des boues (par filtration plantée de roseaux par exemple) ne consomme pas d'électricité. C'est déjà le cas pour les stations de St-Maxire, Arçais, Beauvoir sur Niort, St-Symphorien, Aiffres. Ce sera prochainement le cas pour les stations de Coulon et Mauzé sur le Mignon, toutes deux à réhabiliter.
- ✓ Pour les plus grosses stations (Niort Goillard et Pelle-Chat à Echiré St-Gelais), l'utilisation de pompes à débit variable ou d'automates avec délestage pour répartir les appels de puissance électrique permet de limiter les consommations. La récupération de chaleur en place à Pelle-Chat rentre également dans ce cadre.

La réflexion qui consiste à limiter ses consommations énergétiques doit être portée le plus en amont possible. Ainsi, les stades programmation puis conception de l'ouvrage sont prépondérants pour recourir à des équipements peu énergivores.



💧 Dans les achats et le renouvellement des matériels

L'achat et le renouvellement de matériels toujours plus performants permet :

- ✓ L'intégration systématique d'un critère énergétique dans le choix des équipements neufs.
- ✓ La réalisation d'une étude spécifique pour chaque renouvellement de matériel (pompes, surpresseurs, ...), de manière à calibrer au plus juste, en fonction des besoins, les caractéristiques du matériel.

**Les
économies
d'électricité
se chiffrent
entre 20 et
30% sur les
équipements
renouvelés.**

🔥 La mutualisation des systèmes informatiques

Grâce à la mutualisation de trois systèmes informatiques (GED, SIG et Solution décisionnelle), trois serveurs informatiques, gourmands en énergie, ont été supprimés.

La mutualisation a également entraîné la diminution d'infrastructures serveurs en passant de 3 à 2.

Le développement des énergies renouvelables

🔥 La production injectée sur le réseau de distribution d'électricité

Certains équipements communautaires sont **équipés de panneaux photovoltaïques dont la production est intégralement injectée sur le réseau**: le siège de Niort Agglo, la Station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et les Ateliers relais d'Echiré.

🔥 La production autoconsommée

Avec la chute du prix de vente de l'électricité produite par panneaux photovoltaïques d'une part et la diminution du coût d'achat des panneaux photovoltaïques d'autre part, l'auto-consommation de sa propre production électrique est devenue « compétitive ».

Ainsi, dans le cadre du financement TEPCV, la station d'épuration d'Aiffres a été équipée de **panneaux photovoltaïques pour auto-consommer la production sur site**, sachant que les besoins en électricité sont conséquents sur ce type d'équipements.

🔥 La piscine communautaire à Mauzé sur le Mignon



Lorsque les établissements consomment de l'eau chaude en été, il est souvent très intéressant de disposer de solution de production d'eau chaude sanitaire, grâce à des panneaux solaires.

La piscine les Colliberts est dotée de tels panneaux. Ainsi, l'installation comprend 10 m² de panneaux noirs.



**876 MWh
produits et
injectés dans
le réseau
électrique**

**38 téqCO₂
évités
grâce à
l'autoconso
mmation de
l'électricité**



Les ligneux issus des déchets verts en biocombustibles

La plate-forme de valorisation des déchets verts de Niort Agglo permet de valoriser différents produits. Ainsi, le compost, le broyat frais criblé, mais aussi des biocombustibles sont produits. En effet, à partir des déchets verts, les ligneux sont extraits après broyage et criblage.

Ainsi, de l'énergie est produite à partir des déchets verts ligneux collectés en déchèterie.



**120 t de
biocombustibles
élaborés à partir
de déchets verts**

La valorisation des pelouses en méthanisation agricole



Les déchets de pelouse représentent une aubaine pour tout jardinier qui veut pailler. En complément à partir de cette année, Niort Agglo fait la promotion du tri des pelouses en entrée de déchèteries, à destination de la méthanisation agricole. Ainsi, des déchets produits localement vont produire une énergie consommée localement.



La séparation pour valorisation des pelouses en méthanisation agricole est en très nette augmentation en 2019. Sachant qu'une tonne de pelouse produit près de 125 m3 de biométhane, près de 15 625 m3 de biométhane ont été produits sur le premier semestre 2019 grâce aux pelouses collectées.

**125 t de
pelouses
valorisées pour
produire du
biométhane**

L'achat de chaleur verte pour la piscine communautaire les Colliberts

Depuis le 1^{er} juin 2019, la piscine communautaire les Colliberts à Mauzé sur le Mignon est chauffée, en dehors de l'hiver pour lequel la chaufferie bois tourne, grâce à l'unité de méthanisation Demeter énergies, qui délivre la chaleur récupérée sur son moteur à gaz pour alimenter le réseau de chaleur arrivant à la piscine.

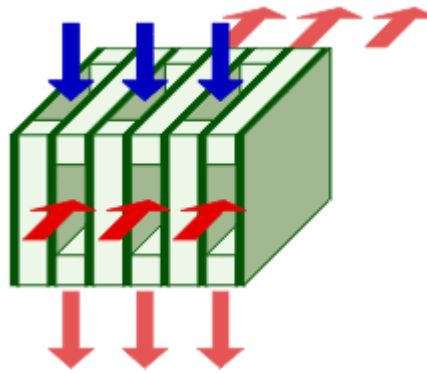
La chaleur du réseau est transmise à la piscine via un échangeur à plaques, de manière à ce que les deux réseaux restent indépendants.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019



Tuyaux calorifugés pour réseau de chaleur



Echangeur à plaques



Substitution de 20 000 litres de fuel

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES



Dans l'aménagement du territoire

🔹 Identification des zones humides du territoire

L'inventaire réalisé dans le cadre de l'état initial de l'environnement dressé pour les besoins du SCoT doit servir de référence pour les vingt prochaines années. Il s'agit d'un inventaire des connaissances, avec un protocole basé sur la démarche participative des acteurs de terrain.

L'objectif de Niort Agglo est de constituer la trame verte et bleue communautaire.

Niort Agglo dispose de près de 8500 ha de zones humides, soit plus de 12% de la superficie globale

🔹 L'utilisation d'inertes recyclés



La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières

primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu plusieurs dispositions fortes en faveur du recyclage des déchets du secteur du



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

BTP (Bâtiment et travaux publics), afin de créer un environnement favorable au développement de la valorisation de ces déchets :

Ainsi, pour les routes, 50 % des matériaux utilisés par l'État et les collectivités pour les chantiers de construction routiers devront être issus de la réutilisation ou du recyclage de déchets du BTP en 2017, 60 % en 2020.

Au travers de la préservation de la ressource en eau

En France, les zones de rejet végétalisées (ZRV) font l'objet d'un engouement croissant depuis une quinzaine d'années. Définie comme un « espace aménagé entre la station de traitement des eaux usées et le milieu récepteur superficiel de rejet des eaux usées traitées », la ZRV ne fait pas partie de la station elle-même mais de son périmètre.

Aussi, les ZRV sont souvent présentées comme un moyen complémentaire de protection des milieux naturels vis-à-vis des polluants, en complément de l'abattement réalisé par les stations de traitement des eaux usées et des efforts indispensables menés, en amont, pour réduire à la source les émissions.

De plus, la création d'une ZRV revient à la création d'une zone humide (surface totale de 1 ha dans le cas d'Aiffres), favorable au développement d'un écosystème et à la protection de la biodiversité.



La STEP d'Aiffres comprend ainsi :

- ✓ La création d'un espace pédagogique permettant de valoriser la richesse floristique et faunistique du site et de recueil de biodiversité.

- ✓ Un filtre planté de roseaux d'une surface de 300 m².

- ✓ Un réseau de chenaux méandres d'une surface

d'environ 1260 m².

- ✓ 3 mares (total de 500 m²) alimentées par le réseau de chenaux.

Le service assainissement de Niort Agglo a donc fait le choix d'équiper, dans la mesure du possible, chaque STEP d'une ZRV. C'est le cas pour les dernières réalisations (Aiffres, Sansais) comme pour les nouveaux projets à venir.

Au travers de la prévention de la production des déchets

💧 La dématérialisation

La mise en œuvre de la Gestion Electronique des Documents (GED) permet de dématérialiser les documents pour mieux les partager, pour réduire le nombre de copies papier ou informatiques. La GED constitue donc un outil

Niort Agglo a utilisé près de 55 % (en tonnes) de matériaux issus de la réutilisation et du recyclage pour ses besoins de chantier.



170 kg de papiers évités

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191420-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

permettant de soulager les serveurs informatiques, forts consommateurs d'énergie pour fonctionner et pour se refroidir, de multiples copies de fichiers réalisées chez chacun des utilisateurs.

Niort Agglo souhaite mettre en œuvre la GED pour ses utilisateurs. Ainsi, la numérisation des dossiers du service assainissement est prévue pour 2020.

La dématérialisation s'est développée en 2018 grâce à la mise en œuvre de l'intranet de Niort Agglo. L'objectif principal est la diminution de nombre de mails par le biais de la création d'espaces collaboratifs qui consistent à faciliter le partage d'informations et à développer la transversalité. En 2019, l'annuaire intranet a été ouvert aux communes de Niort Agglo, ainsi que les espaces de travail collaboratifs.

La dématérialisation préfigure la mise en place d'un nouveau système d'archivage électronique.

Pour aller plus loin, le service Gestion des assemblées et affaires juridiques de Niort Agglo a dématérialisé :

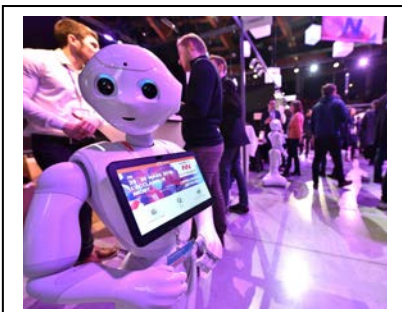
- ✓ les supports pour les Conférences des Maires. Ainsi, seulement trois exemplaires de cahiers des délibérations au format papier seront imprimés contre soixante avant la mise en place de la dématérialisation.
- ✓ les recueils des décisions du Président, en les rendant accessible via une plate-forme de téléchargement. Cette action représente un évitement de 170 kg de papier par an.
- ✓ les procès-verbaux en aval des séances du Conseil d'Agglomération.

💧 Le développement du compostage domestique

En 2018, le nombre de foyers équipés d'un composteur domestique sur Niort Agglo est de 9824, avec un taux d'équipement de 45 % hors Niort et Chauray.

Par ailleurs, du compostage collectif en pied d'immeuble va être mis en œuvre dans le quartier du Pontreau.

💧 La lutte contre le gaspillage alimentaire



La sensibilisation auprès des enfants est primordiale pour agir sur les comportements. Par ailleurs, il est utile d'utiliser les nouvelles technologies comme vecteur de l'information.

Aussi, le Laboratoire Informatique image et interaction de la Rochelle, ainsi que la compagnie les Brasseurs d'idée, ont été retenus par Niort Agglo pour monter des



Dans le cadre
du Programme
local de
prévention des
déchets 2010 -
2014756 t de
déchets évités



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

animations en milieu scolaire, avec le robot Nao comme co-animateur. Deux classes ont été sélectionnées pour monter un projet pédagogique avec l'équipe. 7 représentations sont prévues pendant la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2019.

Niort Agglo est partenaire d'une opération d'accompagnement des restaurateurs du territoire visant à lutter contre le gaspillage alimentaire. Il faut savoir, que ce sont 6 000 kilos de nourriture qui sont inutilement jetés, en moyenne, par an et par restaurant.

Huit restaurateurs sur le territoire de l'agglo niortaise, sont inscrits dans un programme d'un an initié par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) des Deux-Sèvres et de la Vienne en partenariat avec trois agglomérations (Niort Agglo, Grand Poitiers et Grand Châtellerauld), l'ADEME et la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et la forêt). Baptisé "Mon resto engagé", ce programme consiste à optimiser toutes les étapes de la confection des menus servis dans les établissements, de l'achat des denrées à leur stockage, de la confection des plats au "retour assiette" afin de limiter la production de déchets.

Niort Agglo apporte 10 000 € à l'opération

8 restaurants du territoire sont déjà inscrits dans la démarche, soit un potentiel de près 48 000 kilos/an économisés.

💧 L'encouragement de Niort Agglo envers les éco-manifestations

Dans le cadre du protocole Eco-manifestation du service Déchets ménagers de Niort Agglo, 69 associations ont sollicité la collectivité pour être accompagnée dans des démarches de tri et de prévention des déchets en 2018.



Année	2016	2017	2018
Nombre de manifestations gérées par le service	50	58	69
Nombre de manifestations engagées dans des actions de prévention	12	18	26
% de manifestations engagées dans des actions de prévention	24%	31%	38%

Le recours au protocole éco-manifestation prend de l'ampleur d'une année sur l'autre, témoignant aussi d'une certaine prise de conscience à limiter sa production de déchets.

26 organisateurs se sont engagés en 2018 dans des actions de prévention de déchets (en plus de la mise en place du tri), afin de limiter la production de déchets générés lors de manifestations

💧 Dans la préservation des collections naturalistes

Le musée Bernard d'Agesci, musée mixte, labellisé Musée de France, conserve dans ses collections un important fond d'histoire naturelle, d'intérêt scientifique reconnu, estimé à 110 000 pièces. Ainsi, le musée dispose de planches d'herbiers, de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de fossiles ou encore de coquillages.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019
25



Les espaces permanents du musée présentent un quart de la collection ornithologique et quelques mammifères permettant d'appréhender un grand nombre de milieux de vie comme la zone marine et le littoral, les plaines et les espaces boisés et de comprendre les spécificités de ces biotopes. Les collections du musée s'inscrivent ainsi dans leur territoire et favorisent la connaissance et la



sensibilisation des publics. Les autres pièces de la collection d'histoire naturelle sont conservées en réserve et peuvent faire l'objet d'une présentation thématique temporaire.

Le musée de sciences naturelles est, par nature, une clé essentielle pour responsabiliser les citoyens, les inciter à changer leurs habitudes de vie, éveiller le public à la biodiversité et au développement durable. En effet, certains spécimens présentés dans le musée ont aujourd'hui disparus, d'autres sont en voie de disparition.

Ainsi, en 2018, des actions de diffusion auprès des publics (visites guidées des espaces histoire naturelle) sensibilisant à la diversité des spécimens, des milieux et à la protection de l'environnement ont été organisées. En 2019 et jusqu'en 2020, on peut aussi mentionner :

- l'acquisition de la collection entomologique de M. Moreau rassemblant principalement des spécimens locaux collectés dans les années 70. Aujourd'hui, une grande partie de cette entomofaune a disparu de la région.

- l'intégration au dispositif E-RecolNat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) pour la collection entomologie du musée. Cette base de données vise à faciliter l'exploitation des données de ressources biologiques issues des collections et participe donc à l'inventaire de la biodiversité mondiale.

- L'application mobile dédiée à la collection ornithologique «Globetrotteurs Migrations 79» à la disposition des publics sera désormais installée de manière permanente dans les espaces du musée, fixée sur un totem.

- Le partenariat avec Deux-Sèvres-Nature-Environnement permettant, pour le musée, d'enrichir ses connaissances sur les lépidoptères et coléoptères qu'il conserve et, pour l'association, de répondre à un projet concernant l'étude et la conservation des lépidoptères nocturnes du Poitou. Dans le cadre de ce projet, l'inventaire des collections historiques du musée viendra compléter l'observation participative menée sur le terrain. De nombreuses espèces disparues ou en voie d'extinction sur le territoire seront probablement repérées.

Le fond d'histoire naturelle constitue d'ores et déjà une banque de données, une mémoire, mais aussi un indicateur de la vitesse à laquelle la biodiversité locale est touchée par nos pratiques et les effets du réchauffement climatique.

EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

Accessibilité des services et des équipements

🔹 Sur le patrimoine communautaire

Sur ses bâtiments ou ses sites ouverts au public, Niort Agglo a des obligations de mise en accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite. Le Programme Ad'ap pour Agenda d'accessibilité programmé est en vigueur depuis 2016 sur Niort Agglo, et a réellement pris son essor concernant les travaux en 2017.

Bien souvent, il s'agit de la mise en place d'équipements particuliers, car **le raisonnement se fait au cas par cas.**

Par exemple, la base nautique du Lidon à St-Hilaire-la-Palud doit être mise en conformité en termes d'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR).

Aussi a-t-il été décidé de créer un « aménagement paysager accessible à la pratique du sport pour tous », à destination des personnes en situation de handicap visuel ou moteur.

Avant travaux

Situation projetée après travaux



Ainsi, le stationnement sera réglementé, les piétons et les PMR pourront emprunter la voie sécurisée et non gravillonnée pour permettre leur évolution en sécurité.

🔹 Mise en accessibilité des arrêts de bus

La réglementation impose la mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cas du transport collectif. Ainsi, en 2019, 36 quais ont été aménagés dont 22 en urbain et péri-urbain, 14 pour les scolaires ou le transport à la demande.



**En 2019, 36
nouveaux
quais bus
accessibles
PMR**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-CCSI-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Offre de service renforcée

🔥 Pour le Conservatoire de danse et de musique

Le service Conservatoire de danse et musique de Niort Agglo est capable de faire de l'enseignement sur mesure, en fonction des publics. Plutôt que d'imposer un cursus traditionnel, il est parfois opportun de s'adapter aux difficultés rencontrées par certains publics, alors même qu'ils souhaitent pratiquer la musique et/ou la danse.

Le Conservatoire va également à la rencontre des adolescents en difficulté, au service psychiatrique de l'hôpital avec lequel Niort Agglo est sous convention. Le principe est le suivant : un enseignant formé travaille sur le site de Chauray, avec aujourd'hui huit adolescents, sur de la musique assistée par ordinateur.



🔥 Pour la lecture publique



Le service Lecture publique mène actuellement un travail de fond pour moderniser son système d'information (logiciel de gestion interne, site internet, outils informatiques en libre accès). Ce nouveau dispositif améliorera l'accès à l'information pour tous. L'outil actuel, obsolète, va donc être remplacé et le site internet va faire l'objet d'une refonte avec mise aux normes internationales en matière d'accessibilité (couleurs adaptées, taille de texte, textes lisibles et compréhensibles en suivant les normes techniques établies par la Web Accessibility Initiative [WAI] du World Wide Web Consortium [W3C]) pour



les personnes malvoyantes, atteintes de troubles psychiques et plus généralement pour tous les utilisateurs. Le site sera opérationnel en septembre 2020.

Le service organise aussi au quotidien des projets de lecture, d'écriture ou de découverte avec la prison, l'ASFODEP, ou encore l'hôpital de Niort. Ainsi, en 2019, plusieurs actions ont pu être mises en œuvre :

- Avec l'hôpital de Niort : interventions bi-mensuelles d'une bibliothécaire auprès d'une demi-douzaine d'adolescents en suivi hospitalier avec deux infirmières spécialisées.
- Avec la prison : interventions bi-mensuelles d'une bibliothécaire en charge du conseil technique et bibliographique auprès du détenu préposé à la bibliothèque ; propositions de lectures publiques.
- Avec l'ASFODEP : visites découvertes bimestriels de différents équipements du réseau de lecture publique (médialudothèque Duguesclin, antenne du Clou-Bouchet).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

💧 Pour les musées

L'IME de Melle, après la visite des espaces histoire naturelle du musée Bernard d'Agesci, a fait travailler ses élèves sur la réalisation de travaux à partir de produits récupérés. Ces travaux ont été exposés au musée et présentés aux parents.

💧 Arts plastiques

Des cours passerelle art-thérapie ont été organisés en direction des publics atteints de handicaps. En 2019, le cours regroupe 8 participants.

Enfin, des actions ponctuelles en direction de publics fragiles ou en difficulté (Classes relais, IME-SESSAD avec 16 séances de 2h00 en 2019 regroupant 6 à 8 jeunes, travaux avec l'EHPAD du Cèdre Bleu à Niort aboutissant à une exposition avec vernissage à l'EPHAD,...) sont organisées tout au long de l'année 2019.

L'accueil de publics atteints de handicaps dans le cadre des cours classiques de l'Ecole d'Arts plastiques représente une dizaine de participants.

L'accès à la culture pour tous est au cœur des projets des services culturels de Niort Agglo.

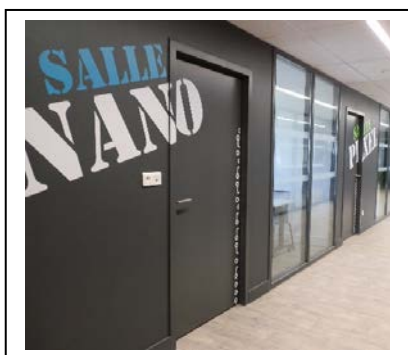
💧 La nouvelle pépinière d'entreprises



Niort Agglo dispose de la compétence en développement économique. A ce titre, depuis 2001, une pépinière d'entreprise (l'Arche Bleue) existait sur le site de Noron à Niort.

En 2018, il a été souhaité la réalisation d'une nouvelle pépinière permettant d'optimiser l'accueil, d'entreprises et de bénéficier de plus d'espaces disponibles. L'Agglo a alors pris en location un espace de 1000 m² dans l'ancien siège du Crédit Agricole, rue Tardy à Niort, pour améliorer le développement des jeunes entreprises sur le territoire.

La mise en service de Niort Tech



Le numérique étant très présent sur le territoire, Niort Agglo a aménagé en plein centre-ville, avenue Bujault, Niort Tech.

Niort Tech est une association montée conjointement par Groupama, IMA, la MAAF, la MACIF, la MAIF et le MEDEF des Deux-Sèvres, pour inspirer les solutions de demain dans le domaine de l'assurance.

Niort Tech propose deux espaces : un premier espace dédié au co-working via l'accès à 14 postes de travail soumis à réservation ; le second réservé à de l'événementiel.

Cet outil de travail, pleinement intégré aux attentes des entreprises et des salariés, participe à la limitation des déplacements et à l'attractivité de la ville-centre.

Pour les lignes de transport collectif urbain

Ligne 1 : amélioration de l'offre via Hôpital et Gare SNCF, et ligne express pour Pôle universitaire, MAIF et SMACL.

Ligne 2 : amélioration de l'offre Bessines.

Ligne 5 : boucles Chauray intégrées à la ligne 5, et amélioration de l'offre Chauray via Maisons rouges.

Ligne 6 : équilibrage du réseau via Avenue de la Rochelle.

Ligne 7 : équilibrage du réseau via Avenue de la Rochelle et Pôle Atlantique.

Pour les aménagements favorisant la pratique du transport collectif urbain.



Avenue Pasteur, de manière à résorber les retards observés sur la ligne 1 durant les horaires de pointe pour rejoindre la gare, la signalétique de la voirie a été adaptée pour aménager un couloir propre aux bus.

Ce dispositif répond notamment aux enjeux de l'action 2.6 du PCAET « Favoriser les transports collectifs urbains ».

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



Actions en faveur des habitants et des quartiers prioritaires

💧 Le prêt à taux zéro

Dispositif du PLH, un prêt à taux 0% est mis en place par Niort Agglo avec cinq établissements bancaires **pour favoriser la primo-accession à la propriété dans le neuf comme dans l'ancien**. Il concerne toutes les communes de Niort Agglo et permet aux ménages de bénéficier, sous conditions, d'un prêt sans intérêt.

En 2019 comme en 2018, ce dispositif est sollicité pour des acquisitions dans l'ancien plutôt que pour du neuf. Dans le cadre de l'évaluation du PLH, il sera renforcé pour le parc ancien dans l'objectif de maîtrise de la consommation foncière.

Le prêt à taux zéro permet de favoriser l'accès à la propriété pour les publics modestes de notre territoire. Il limite les effets d'exclusion du système classique d'accession à la propriété.

Renforcement du PTZ CAN pour le parc ancien afin de favoriser l'attractivité des centres et de réduire la consommation foncière

💧 Les Ambassadeurs de la mobilité



Afin d'accompagner et renforcer l'offre de mobilité, Niort Agglo accueille régulièrement des équipes de 8 jeunes en service civique qui assurent la fonction d'Ambassadeurs du Transport en commun, sur le territoire de l'Agglomération. Depuis son

origine, l'objectif général de cette action vise **l'appropriation du réseau de transports, en particulier par les publics fragiles**.

💧 Les stands d'information

Des stands d'information ont été montés, pour toucher les publics fragiles.

Ainsi, des supports de communication visuels et pédagogiques ont été créés pour animer ces stands. Par exemple, on peut citer la mise en place de stand mensuel dans les mairies annexes des quartiers du Clou-Bouchet et de Tour Chabot, l'animation d'un stand lors du Mini-Festival de la Dynamo, l'animation d'un stand au marché de Niort, la création d'un jeu "Ambassadeurs à la Rescousse!" de repérage du réseau et d'accès à la Santé inspiré de "Perd pas l'Niort" emprunté à l'IREPS.

🔥 Elaboration de séances d'animation

15 séances d'informations et de découverte du réseau ont eu lieu au profit des différents publics. Des supports pédagogiques adaptés (diaporamas, jeux d'appropriation, mises en situation, débats mouvants) ont été proposées aux partenaires.

🔥 Opération CM2

En 2019, une opération de sensibilisation à la sécurité envers les élèves de CM2 du péri-urbain a été mise en place.

Cette démarche se poursuit dans un contexte où l'Agglomération développe l'ensemble de son offre de transports, en accès libre, et promeut des services de mobilité alternative à la voiture individuelle (covoiturage, location de vélos, marche à pied, intermodalité ...).

A noter cette année l'évolution des interventions auprès de la Garantie Jeune en apportant le raisonnement sur le bon comportement à adopter dans le bus.

Les clauses sociales dans les marchés publics

🔥 Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Considérant les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et conformément à sa compétence actions d'insertion, Niort Agglo soutient le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Pour cela, la collectivité s'appuie sur le **recours aux heures d'insertion** dans ses marchés publics.

Aussi, a été mise en place par Niort Agglo **une cellule d'appui**, qui fait le lien entre les différents acteurs : donneurs d'ordres (maître d'ouvrage), entreprises soumissionnaires et structures d'insertion et à chaque étape du marché public.

✓ En amont : identification des marchés et des lots pouvant être concernés, quantification des heures d'insertion et traduction en clauses dans les pièces marchés.

✓ Pendant l'appel d'offres et la passation : information des entreprises soumissionnaires sur les modalités d'exécution de la clause d'insertion.

✓ Pendant l'exécution du marché: accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de la clause (analyse des postes, repérage des publics, mise en relation avec les structures d'insertion, ...).

✓ En aval : évaluation quantitative et qualitative.

L'ensemble de ces 15 actions a permis à 163 personnes d'être informées sur le réseau



354 élèves représentant 14 écoles de CM2 du péri-urbain ont été informés pour prendre leur bus en toute sécurité



Le guichet unique comme appui à chaque étape de la démarche et auprès de chacune des parties prenantes



■ L'assistance technique aux donneurs d'ordre :

La cellule « Guichet unique » accompagne les donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses sociales. Il s'agit dans ce cas d'aider à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale, de définir un volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée, d'assister techniquement pour la rédaction des pièces du marché relatives à la clause sociale, de suivre, évaluer l'action.

■ L'assistance aux entreprises :

La cellule aide les entreprises attributaires d'un marché comportant une clause sociale, à réaliser ses engagements. Il s'agit ici d'informer sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale, de mettre en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie, d'aider à la recherche ou à la pré-sélection de candidats (définition de profils de poste, pré recrutement des candidats...), et de suivre la bonne exécution de la clause.

■ La mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi :

Enfin, la cellule facilite la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonne l'action des différents partenaires du dispositif.

Les chiffres clé du bilan 2018 du guichet unique clauses d'insertion

■ Un nombre d'heures d'insertion réalisées en augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente et un cercle de maîtres d'ouvrages élargi :

Maitres d'ouvrage	Nombre d'opérations de travaux ou prestations de service actives en 2018	Nombre de marchés actifs en 2018	Nombres d'heures d'insertion réalisées en 2018
TOTAL	48	105	36 421

Les heures d'insertion sont en augmentation de 30% par rapport à l'année précédente

- ✓ Au total du guichet unique, 36 421 heures d'insertion ont été réalisées en 2018 ce qui équivaut à 22 équivalent temps plein.
- ✓ 14 donneurs d'ordres ont été accompagnés dans le cadre de 48 opérations, ce qui a représenté le suivi de 105 marchés publics.

■ **Information et accompagnement des entreprises :**

- 75 entreprises ont été contactées et/ou accompagnées pour la mise en place de leurs clauses d’insertion : définition des besoins en personnel et des missions, mise en contact avec les structures de mise à disposition,...
- 68 entreprises ont fait travailler une ou plusieurs personnes en 2018.
- 134 personnes (116 hommes et 18 femmes) ont bénéficié de missions de travail et 431 contrats ont été signés. Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires montre qu’une seule personne peut cumuler plusieurs missions et donc bénéficier d’un véritable parcours à travers différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.
- Parmi ces 134 personnes, une même personne peut cumuler plusieurs statuts : 49 bénéficiaires du RSA, 67 Demandeurs d’Emploi de Longue Durée, 9 personnes ayant une reconnaissance Travailleur Handicapé ; 22 participants du PLIE.
- Autre chiffre témoignant de la construction de véritables parcours : le nombre moyen d’heures de travail par participant est en augmentation, passant de 163 heures en 2016 à 271 heures en 2018.



Clauses d’insertion	2015 (avant expérimentation)	2016	2017	2018
Donneurs d’ordres	5	7	12	14
Heures réalisées	6 735	10 794	27 459	36 421
Personnes bénéficiaires	37	63	117	134

Les heures d’insertion gérées par le guichet unique représentent près de 22 ETP

Soutien à l’économie sociale et solidaire



La 5e édition du forum national de l’économie sociale et solidaire et de l’innovation sociale a eu lieu à Niort du 6 au 8 novembre en centre-ville de Niort.

L’économie sociale et solidaire (ESS) représente 14 % des emplois salariés sur le territoire national. Un chiffre qui bondit jusqu’à 22 % sur le Niortais avec 12 000 personnes travaillant dans ce secteur. Pour s’arrimer aux préoccupations du terrain, le programme des conférences et tables rondes a été élaboré sur la base d’un appel national à contribution des entreprises de l’ESS. Il a donc été question de transformation numérique, de nouvelles formes de travail, d’égalité femmes-hommes, de transition écologique et énergétique, etc. Autant de sujets d’actualité intéressant le grand public.

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
 Date de télétransmission : 20/11/2019
 Date de réception préfecture : 20/11/2019
 34

Soutien aux organismes de solidarité au titre de la politique de l'habitat

Niort Agglo verse une subvention globale de 71 000 € pour la gestion et le fonctionnement de trois structures spécifiques sur son territoire, au titre du soutien aux organismes de solidarité :

- ✓ 19 000 € pour la Résidence sociale « Beausoleil » à Niort, gérée par les Restos du Cœur 79.
- ✓ 27 000 € pour la Résidence d'Accueil de Champclairot à Niort, gérée par l'UDAF 79.
- ✓ 25 000 € pour la Maison Relais d'Aiffres, gérée par l'association L'Escale-Site La Colline.



MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Soutien au développement économique local

Zone de réemploi et ressourcerie



Le principe d'une ressourcerie est de centraliser les dons ou les collectes préservantes sur un site dédié à la vente d'**objets détournés par réemploi**. Afin de favoriser le réemploi sur son territoire, Niort Agglo a conventionné avec l'association « Bazar etc ».

Celle-ci dispose en effet d'un local rue de Goise.

Ce dispositif répond à l'action 1.15 du PCAET « Favoriser le réemploi des déchets ».

La fréquentation est en hausse en 2019, ce qui montre l'intérêt pour cette filière.

Débouché en faveur de la qualité des sols agricoles

La gestion des déchets verts représente une préoccupation pour Niort Agglo. En effet, les tonnages arrivant sur la plate-forme sont très conséquents.

Pour éviter le « tout compostage », Niort Agglo s'est rapprochée de la Chambre d'agriculture et d'exploitants agricoles pour valoriser un broyat frais



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

criblé. Ce produit permet d'entretenir, dans le cadre d'un échange gagnant – gagnant, le taux de matière organique des sols et sa séquestration du carbone.

Cette initiative répond à l'action 1.17 du PCAET « Valorisation des déchets verts en agriculture ».

Année	Tonnage valorisé
2017	7 300
2018	4 461

Le Projet Alimentaire Territorial

Du fait d'encourager les synergies sur leurs territoires, Niort Agglo et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre ont formé par convention une candidature à l'appel à projet régional « Projet Alimentaire Territorial ».

En 2019, la Région Nouvelle Aquitaine a retenu la candidature formée par ces deux collectivités.

Cette notion de Projet Alimentaire Territorial répond en effet à plusieurs enjeux du territoire : augmentation et diversification des revenus agricoles, politique achat de la restauration scolaire, protection de la santé et de l'environnement,...

De plus, durant la chaîne de production et jusqu'aux consommateurs, les aliments parcourent bien souvent de très nombreux kilomètres, dont les transports sont émetteurs de gaz à effet de serre. Ainsi, un projet alimentaire territorial est un bon moyen de limiter les gaz à effet de serre, en complément des nombreux avantages cités précédemment.

Cette action apparaît également dans le PCAET de Niort Agglo (action 4.3 « Développer un circuit-court alimentaire »).



opérationnelle début 2021.

En s'associant avec la Ville de Niort mais aussi avec des producteurs, des distributeurs et des consommateurs y compris certaines entreprises du territoire (MAIF, ...), Niort Agglo souhaite investir ce dossier dans un esprit de concertation et de co-construction d'actions répondant à la fondation du projet alimentaire territorial au local.

L'objectif est de disposer d'une feuille de route fin 2020, pour une mise en œuvre

La valorisation des broyats de déchets verts permet d'entretenir le taux de matière organique des sols, au profit de la séquestration du carbone et des exploitations agricoles de notre territoire



Partie 2

Fonctionnement et organisation au regard du développement durable

MOBILISATION DES AGENTS ET DES SERVICES AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les animations durant la Semaine du Développement durable 2019

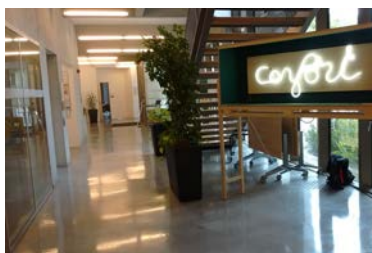
💧 Visite de l'unité de méthanisation Demeter Energies



Une dizaine de collaborateurs a pu rencontrer les exploitants sur l'unité de méthanisation agricole. La visite a permis de mettre en évidence la complexité d'une telle installation, les mesures prises pour fiabiliser le process, ainsi que les engagements pris en faveur de la production de biométhane.



💧 Le Pop Up réno



« Ceci n'est pas un café » est une communication décalée montée et animée par l'ADIL79 pour mettre en évidence le coût quotidien d'une maison bien isolée qui revient au coût d'un café par jour.

L'exposition a été montée dans le hall du siège administratif de Niort Agglo, pour

que les collègues s'arrêtent et échangent avec l'ADIL sur la pertinence de la rénovation énergétique des logements.

Ainsi, une cinquantaine d'agents a pu se renseigner sur la rénovation énergétique de son logement. L'Ademe souhaite valoriser le Pop Up Réno au niveau national.

💧 Le groupe interne Prévention des déchets

Le groupe de travail interne Prévention des déchets se réunit à raison de 5 à 6 fois par an, sur les mesures à prendre pour réduire les déchets produits par la collectivité. En 2019, des ateliers de mise en valeur des compétences auprès des collègues ont été montés. Du lien et des échanges ont permis de comprendre comment élaborer des produits ménagers économiques et de qualité pour la santé et la protection de l'environnement.



Un « donnez prenez » mutualisé entre les agents de Niort Agglo et de la Ville de Niort sera organisé fin d'année 2019.

Le challenge de la mobilité durant la Semaine de la mobilité

Le Challenge inter-établissements de la mobilité s'est déroulé en 2019 sur toute la durée de la Semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre.

L'objectif est d'inciter les salariés à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail : marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage, trottinette... Le télétravail est également considéré comme un mode alternatif, permettant de réduire les impacts de la circulation motorisée (émissions de CO₂, pollution, bruit, saturation du réseau routier...).



32 établissements ont participé, soit 713 salariés, 86 030 km dont 15 065 km en report modal (44% en vélo, 15% en covoiturage, 13% à pied, 12% en bus et 8% en train).

INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE NIORT AGGLO

Le maintien en emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés est un véritable enjeu de développement durable.

La loi de 2005 pour l'égalité des chances exige que les fonctions publiques remplissent leurs obligations en matière d'emplois de personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés, à savoir 6% des effectifs. Niort Agglo répond à cette exigence.

Pour aller au-delà, Niort Agglo s'est regroupée avec la Ville de Niort et le CCAS de la Ville de Niort.

Un dossier de candidature a été déposé auprès du FIPHFP qui collecte les fonds et les redistribue au profit d'actions en faveur du handicap.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C08-11-2019-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Le 27 juin dernier, la candidature portée par Niort Agglo a été retenue et va permettre la mise en œuvre d'un programme d'actions, dans le cadre d'une convention triennale (2019, 2020, 2021), pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Parmi ce programme d'actions, on peut mettre en avant le recrutement par Niort Agglo de 3 collaborateurs en situation de handicap, ainsi que le recrutement de 3 apprentis (en formation par alternance) en situation de handicap. Par ailleurs, un ensemble d'actions de sensibilisation et de formation seront mises en place pour communiquer sur ce thème, notamment afin de faire évoluer le regard sur le handicap et la « différence ».

Partie 3

Une gouvernance territoriale autour du développement durable

Le travail en réseau avec les communes



Réunions de travail

Le Réseau Développement durable des communes a travaillé tout au long de l'année 2019, pour traiter :

- ✓ De la rénovation énergétique de l'habitat, avec l'intervention de l'ADIL79
- ✓ De la géothermie sur Niort Agglo avec l'intervention du CRER. Il apparaît que le potentiel géothermique est fort sur sondes dans le niortais, voire très fort sur nappes dans le marais.



Projets des communes durant la Semaine du DD 2019

La Semaine européenne du Développement Durable se déroule chaque année du 30 mai au 5 juin. Elle constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également régional et local, et représente l'occasion pour les collectivités territoriales **de sensibiliser la société civile** : citoyens, entreprises, associations aux différents enjeux du développement durable (protection des ressources naturelles, renforcement de la cohésion sociale, lutte contre le changement climatique...).

Depuis 2015, en lien avec le Réseau Développement Durable des communes, **Niort Agglo lance un appel à projets en direction des communes pour soutenir l'organisation d'événements et les initiatives communales**. Forte des éditions précédentes, Niort Agglo a renouvelé l'opération en lançant un nouvel appel à projets pour « La Semaine européenne du Développement Durable » édition 2019.

Les évènements organisés dans les communes :

- ✓ Aiffres sur la piste des animaux nocturnes.
- ✓ Chauray: opération ramassage des déchets sauvages sur la commune.
- ✓ Coulon et Magné regroupés: la biodiversité qui peuple nos jardins.
- ✓ Epannes: aménagement devant l'école d'un massif adapté aux effets du changement climatique.
- ✓ La Rochénard: boîte à dons pour la prévention des déchets.
- ✓ Marigny: réseau de 6 boîtes à livres sur la commune.
- ✓ Niort: projection de courts métrages sur les effets du changement climatique.
- ✓ St-Hilaire la Palud: sensibilisation des jeunes à la biodiversité par le conte et la bande dessinée.
- ✓ Marigny : boîte à livres
- ✓ La Rochénard : boîte à insectes

**9 communes
ont organisé
des
évènements**

**Aides
financière de
500 euros (ou
plus en cas
d'association
de communes)**

**Assistance
logistique et
communication**

✓ Apéro réno

L'ADIL, soutenue par Niort Agglo, a monté en 2019 une initiative pour communiquer autour de la rénovation énergétique des logements, lors d'un moment convivial, le projet d'un « apéro réno » a alors été proposé.

9 communes ont souhaité organiser avec l'ADIL ce temps d'échange.

De l'animation autour de la rénovation énergétique, via l'opération expérimentale « Apéro Réno ». Ce dispositif fait le pari de se rapprocher des citoyens durant un moment convivial, de manière à sensibiliser et conseiller toujours plus d'entre nous. Aussi, certaines communes ont profité de la tenue du marché pour que l'ADIL79 puisse monter son stand. Elles se sont inscrites : Aiffres, La Foye Monjault, Marigny, Brûlain, Plaine d'Argenson, Germond-Rouvre, Mauzé sur le Mignon, Granzay-Gript et Arçais, avec succès, puisque près de 180 personnes ont été sensibilisées et 11 personnes ont déjà recontacté l'ADIL suite à ces animations.

**9 apéros
réno
organisés
dans 9
communes
pour 180
personnes
sensibilisées**

Le travail en réseau au sein du COPART

Le Comité des partenaires (désigné COPART) permet de réunir les principaux acteurs socio-économiques implantés sur Niort et sensibilisés aux problématiques du développement durable.

Plusieurs groupes de travail animent les échanges.



Groupes de travail au sein du COPART

◆ Le Groupe de travail Mobilité

Le groupe de travail mobilités s'est réuni en avril 2019. Il a donné lieu à des échanges d'informations sur le Challenge Mobilité 2019, ainsi que des espaces dédiés sur la plateforme de covoiturage TanLib (personnalisation du kit de communication par zone et réflexion sur des pistes d'animation de la démarche au sein des zones).

Le groupe se réunira de nouveau au second semestre, notamment pour débriefer sur la Semaine de la mobilité 2019.

◆ Le Groupe de travail Energie

Une première réunion s'est tenue en 2018 pour que les gestionnaires de réseaux puissent évoquer en amont du compteur la problématique énergétique.

En 2019, le groupe de travail Energie a eu l'occasion de se réunir en février pour évoquer les solutions après compteur, c'est-à-dire sous l'angle fournisseur cette fois-ci.

Ainsi, les contrats de performance énergétiques (CPE) ont été évoqués :



Les dépenses énergétiques du tertiaire arrivant en troisième place sur le territoire de Niort Agglo, une présentation générale a permis de mettre en évidence les différentes catégories de tertiaire, les énergies utilisées ainsi que les usages.

Il ressort que le tertiaire est principalement composé de bureaux, de commerces puis de bâtiments scolaires sur Niort Agglo. Les besoins de chauffage représentent plus de 40% de la consommation énergétique, alors qu'ils représentent plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre, notamment en raison de l'usage d'énergies fossiles (fioul, gaz fossile). Les besoins en électricité spécifique (ordinateurs, chaînes de froid,...) sont supérieurs à 30% de la consommation énergétique.



La CCI a aussi présenté son Parcours énergie, de manière à agir auprès des entreprises en faveur de la sobriété énergétique. Ce parcours comprend :

- un diagnostic court de la situation en entreprise, pour prendre connaissance des enjeux et de l'évolution des charges.

- un montage du pilotage de la démarche en interne.
- des priorités d'actions à mettre en place.
- des investissements à réaliser selon le degré d'ambition de la société.

L'action 1.4 du PCAET « Mise en place d'un animateur énergie / eau pour les acteurs socio-économiques du territoire » correspond parfaitement aux initiatives déjà montées par la CCI. Cette action va donc consister à mieux faire connaître ce dispositif, pour qu'il soit dupliqué et produise très rapidement des effets sur la baisse des consommations.

